



DES SOLUTIONS CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

En Loire-Atlantique, plus de 1200 logements sont potentiellement insalubres. C'est-à-dire que leur état de dégradation comporte un risque de santé et de sécurité pour ses occupants. Face à ce constat, le Département a mis en place un accompagnement dédié aux ménages concernés.

« Les ouvriers ont bien travaillé, je suis contente. Ma maison est isolée, et ma consommation d'énergie va diminuer. » En entrant dans la maison bien chauffée et entretenue d'Andrée M., au Loroux-Bottreau, il est difficile d'imaginer qu'ici, trois mois plus tôt, les murs étaient en mauvais état, l'humidité avait envahi les pièces, l'isolation thermique était absente, et l'installation électrique hors d'usage. Andrée l'ignorait, mais elle n'était pas en sécurité chez elle. Elle occupait un logement dit insalubre.

Repérer l'insalubrité

Qu'est-ce que c'est ? « C'est un logement qui présente par lui-même ou par ses conditions d'occupation un danger pour la santé et la sécurité des personnes qui l'occupent, mais aussi pour son voisinage », indique Arnaud Legentil, responsable du service habitat au Département. En collaboration avec les associations Soliha et Une famille, un Toit, le Département a donc mis au point un programme de lutte contre l'habitat insalubre. Première étape : repérer et signaler un logement insalubre. « Ce sont rarement les personnes concernées qui nous contactent, mais plutôt un tiers de confiance du ménage, comme un travailleur social ou un élu. »

Un accompagnement tout au long des travaux

Une fois que le logement est identifié, la famille est accompagnée pendant toute la durée des travaux de rénovation de son logement, notamment dans le cas de relogement durant le chantier. En photo, Thomas Bregeon, conducteur de travaux à Soliha, a ainsi tenu au courant Andrée et sa famille de l'avancée de la rénovation. L'association missionnée par le Département accompagne les familles dans les démarches d'aides de financement aux travaux (micro-crédit, subventions de l'État, de la Région, etc.). Au niveau du Département, l'aide aux travaux s'élève à 10 000 euros maximum.

Chaque année, une vingtaine de logements insalubres est réhabilitée avec l'aide du Département, et une centaine de ménages est accompagnée. Les occupants sont généralement des personnes âgées ou des jeunes, au parcours de vie accidenté (séparation, perte d'emploi, etc.), qui perçoivent des ressources souvent comprises entre 800 et 1 000 € par mois.

Vous souhaitez signaler une situation d'habitat insalubre ?
Contactez Soliha, au 02 40 44 99 44.
Plus d'infos sur loire-atlantique.fr/lutte-habitat-insalubre